

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024191

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 02/12/2024

Objet : REGLEMENT INTERIEUR INTEGRATION ISFE TECHNICITE ET MISE A JOUR ANNEXES 61.1 A 61.3

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assembles

Date de télétransmission : 05/12/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-191 RI int_gration ISFE technicit_ et mise _ jour annexes 61.1 _ 61.3.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2024-191.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20241202-2024191-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/12/2024

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	2
QUORUM	3

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, au jour du deux décembre à quatorze heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 25 novembre 2024.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, BOUCHE Joël

Étaient excusés : LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Émilienne

OBJET : Règlement intérieur: intégration ISFE technicité et mise à jour annexes 61.1 à 61.3

Conformément aux délibérations :

- 2025-115 du 24 juin 2024 relative à la revalorisation du RIFSEEP
- 2024-159 du 30 septembre 2024 relative à la mise en œuvre de l'IFSE de technicité informatique ;

Vu l'avis favorable du CST lors de la séance du 26 novembre 2024 :

Vu l'avis favorable de la CATSIS lors de la séance du 27 novembre 2024 ;

Il convient, d'une part d'actualiser les annexes 61.1, 61.2 et 61.3 et d'autre part de compléter l'article 61.6 en indiquant en fin d'article :

« Il est mis en place une IFSE de technicité informatique. Elle est attribuée dans les conditions fixées par la délibération 2024-159 du 30 septembre 2024 ».

ENTENDU le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT d'une part l'actualisation des annexes 61.1 à 61.3 et d'autre part la précision portant complément de l'article 61.6 ;

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 05.12.2024. Identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.